



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 Avril 2018 à 19 heures

Etaient présents : Claude LIETTA – Alain GUICHON – Edith RIGOULOT – Christophe PODICO – Jacques BROCARD – Benoît MESNY – Frédéric VIENNET – Brigitte RENAUD – Denis LARESCHE – Isabelle BONNEL – Alain CHOQUET – Danièle AUBERT – Thierry LOCATELLI – Alain CANTENOT

formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Muriel VIALAT (procuration à Alain GUICHON)

Madame Edith RIGOULOT a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le dernier procès-verbal du 02 Mars 2018.
Le maire ouvre la séance sur l'ordre du jour.

Délibérations n° 12/2018 : FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Le Maire a présenté au conseil municipal le Compte Administratif 2017 COMMUNE, puis il s'est retiré de la séance. Monsieur Alain GUICHON a été élu à la présidence.

Après en avoir délibéré, il a été procédé au vote,

Le conseil municipal à la majorité des voix (monsieur Claude LIETTA n'a pas pris part au vote),

APPROUVE le compte administratif 2017 COMMUNE arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement	812 838.98 €
Dépenses de fonctionnement	548 498.38 €
Excédent de fonctionnement	264 340.60 €
Recettes d'investissement	468 412.59 €
Dépenses d'investissement	269 436.61 €
Excédent d'investissement	198 975.98 €
Excédent global de clôture	463 316.58 €

Délibérations n° 13/2018 : FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF BOIS 2017

Le Maire a présenté au conseil municipal le Compte Administratif 2017 BOIS, puis il s'est retiré de la séance. Monsieur Alain GUICHON a été élu à la présidence.

Après en avoir délibéré, il a été procédé au vote,

Le conseil municipal à la majorité des voix (monsieur Claude LIETTA n'a pas pris part au vote),

APPROUVE le compte administratif 2017 BOIS arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement	263 914.18 €
Dépenses de fonctionnement	42 376.53 €
Excédent de fonctionnement	221 537.65 €
Recettes d'investissement	0 €
Dépenses d'investissement	0 €
Excédent d'investissement	0 €
Excédent global de clôture	221 537.65 €

Délibérations n° 14/2018 : FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2017

Le Maire a présenté au conseil municipal le Compte Administratif 2017 EAU, puis il s'est retiré de la séance. Monsieur Alain GUICHON a été élu à la présidence.

Après en avoir délibéré, il a été procédé au vote,

Le conseil municipal à la majorité des voix (monsieur Claude LIETTA n'a pas pris part au vote),

APPROUVE le compte administratif 2017 EAU arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement	236 897.06 €
Dépenses de fonctionnement	64 328.90 €
Excédent de fonctionnement	172 568.16 €
Recettes d'investissement	191 066.10 €
Dépenses d'investissement	38 793.42 €
Excédent d'investissement	152 272.68 €
Excédent global de clôture	324 840.84 €

Délibérations n° 15/2018 : FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF CAVEAUX 2017

Le Maire a présenté au conseil municipal le Compte Administratif 2017 CAVEAUX, puis il s'est retiré de la séance. Monsieur Alain GUICHON a été élu à la présidence.

Après en avoir délibéré, il a été procédé au vote,

Le conseil municipal à la majorité des voix (monsieur Claude LIETTA n'a pas pris part au vote),

APPROUVE le compte administratif 2017 CAVEAUX arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement	38 865.72 €
Dépenses de fonctionnement	38 865.24 €
Excédent de fonctionnement	0.48 €
Recettes d'investissement	27 579.00 €
Dépenses d'investissement	44 294.32 €
Déficit d'investissement	- 16 715.32 €
Déficit global de clôture	- 16 714.84 €

Délibérations n° 16/2018 : FINANCES – COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget COMMUNE dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal,

visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibérations n° 17/2018 : FINANCES – COMPTE DE GESTION BOIS 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,
 APPROUVE le compte de gestion du budget BOIS dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal,
 visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibérations n° 18/2018 : FINANCES – COMPTE DE GESTION EAU 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
 Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,
 APPROUVE le compte de gestion du budget EAU dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal,
 visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibérations n° 19/2018 : FINANCES – COMPTE DE GESTION CAVEAUX 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
 Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,
 APPROUVE le compte de gestion du budget CAVEAUX dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal,
 visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibérations n° 20/2018 : FINANCES – COMPTE DE GESTION CCAS 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
 Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,
 APPROUVE le compte de gestion du budget CCAS dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal,
 visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibérations n° 21/2018 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2017

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif COMMUNE qui fait apparaître :

Excédent de clôture d'investissement	198 975.98 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	240 224.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	140 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	264 340.60 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés,	
d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget COMMUNE de la façon suivante :	
Ligne IR 001 - Excédent d'investissement reporté	198 975.98 €
Ligne FR 002 - Excédent de fonctionnement reporté	264 340.60 €

Délibérations n° 22/2018 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS BOIS 2017

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif BOIS qui fait apparaître :

Excédent de clôture d'investissement	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	221 537.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés,

d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget BOIS de la façon suivante :

Ligne FR 002 - Excédent de fonctionnement reporté	221 537.65 €
---	--------------

Délibérations n° 23/2018 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS EAU 2017

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif EAU qui fait apparaître :

Excédent de clôture d'investissement	152 272.68 €
Excédent de fonctionnement reporté	172 568.16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés,

d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget EAU de la façon suivante :

Ligne IR 001 - Excédent d'investissement reporté	152 272.68 €
Ligne FR 002 - Excédent de fonctionnement reporté	172 568.16 €

Délibérations n° 24/2018 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS CAVEAUX 2017

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif CAVEAUX qui fait apparaître :

Déficit de clôture d'investissement	- 16 715.32 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés,

d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget CAVEAUX de la façon suivante :

Ligne ID 001 – Déficit d'investissement reporté	16 715.32 €
Ligne FR 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0.48 €

Délibérations n° 25/2018 : FINANCES – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

VOTE le budget primitif COMMUNE 2018 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à	954 239 €
Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à	843 422 €

Délibérations n° 26/2018 : FINANCES – BUDGET PRIMITIF BOIS 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,
 VOTE le budget primitif BOIS 2018 présenté par le Maire et arrêté comme suit :
 Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **311 500 €**
 Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **81 700 €**

Délibérations n° 27/2018 : FINANCES – BUDGET PRIMITIF EAU 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,
 VOTE le budget primitif EAU 2018 présenté par le Maire et arrêté comme suit :
 Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **288 600 €**
 Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **193 000 €**

Délibérations n° 28/2018: FINANCES – BUDGET PRIMITIF CAVEAUX 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,
 VOTE le budget primitif CAVEAUX 2018 présenté par le Maire et arrêté comme suit :
 Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **38 865.72 €**
 Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **55 580.56 €**

Délibération n° 29/2018 : FINANCES – TAUX FISCALITE 2018

Le Maire rappelle le montant des 4 taxes d'imposition de l'année 2017, à savoir :

Taxe d'habitation	11.59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15.16 %
CFE	14.10 %

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de maintenir ces taux pour l'année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation	11.59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15.16 %
CFE	14.10 %

**Délibération n° 30/2018 : TRAVAUX – Programme de travaux et demande de subvention
Rénovation du parc communal d'éclairage public**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public sur différents secteur de la commune de Malbuisson. Le montant estimé pour ces travaux s'élèvent à 95 450 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Subvention SYDED : 40 % soit 38 180 €
- Autofinancement COMMUNE : 60 % soit 57 270 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux,

SOLLICITE l'aide financière du SYDED,

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Délibération n° 31/2018 : CONVENTIONS – Concession plage des Landes saison 2018 à MARION NAUTIC'

VU la demande présentée par Madame Marion NORMAND (Marion Nautic') concernant le renouvellement de l'exploitation de la concession « plage des Landes » à Malbuisson pour la saison 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, DECIDE de céder pour la saison 2018 (du 15 avril 2018 au 30 octobre 2018) la concession de la plage suivante à Madame Marion NORMAND (Marion Nautic') :

- **plage des Landes** en vue de l'exploitation commerciale d'un ponton pour location de bateaux de plaisance, d'une partie du front de plage de la parcelle AD n°297 pour la location de barques, 15 mètres de part et d'autre du ponton, moyennant la somme de **820 €**.

Mme NORMAND aura la charge d'entretenir cette plage.

Le conseil charge le maire d'établir et de signer la convention d'occupation du domaine public.

Délibération n° 32/2018 : CONVENTIONS – Concession plage des Landes saison 2018 à Jean-Paul HANRIOT

VU la demande présentée par Monsieur Jean-Paul HANRIOT concernant le renouvellement de l'exploitation des concessions « plage des Perrières » à Malbuisson pour la saison 2018, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, DECIDE de renouveler pour la saison 2018 (du 15 avril 2018 au 30 octobre 2018) les concessions des plages suivantes à Monsieur Jean-Paul HANRIOT :

- Un **emplacement** situé **plage des Perrières** (section AB N°71) pour la vente de boissons et de petite restauration moyennant le prix de **620 €**.
- Un **ponton plage des Perrières** (exploitation commerciale) pour location de bateaux de plaisance moyennant la somme de **620 €**.

Monsieur HANRIOT aura la charge d'entretenir cette plage.

Le conseil charge le maire d'établir et de signer les conventions d'occupation du domaine public.

Délibération n° 33/2018 : EAU - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau –Exercice 2017-

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune de Malbuisson pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal :

- **Droit de Prémption**

Le Maire informe des demande de droit de préemption des biens cadastrés pour lesquels la commune ne préempte pas :

5/2018 – appartement 9 C Rue du Vieux Moulin (section AC 532-534)

6/2018 – appartement 11 rue de la Seignette (section AE 62)

7/2018 – appartement 3 rue de la Côte au Bas (section AD 439-AE 251)

8/2018 – terrain Sur la Foule (section AC 565)

8/2018 – terrain Sur la Foule (section AC 564)

Divers :**Poubelles Plages des Landes et des Périères**

Certains membres du conseil municipal souhaiteraient que des poubelles soient re-déposées Plages des Landes et des Périères. Après en avoir débattu, il est décidé (9 contre – 6 pour) qu'il n'est pas question pour l'instant d'envisager cette remise en place.

Demande de local Club de Plongée Malbuissonnais

Le Club de Plongée Malbuissonnais sollicite la commune afin de trouver un local pour y stocker du matériel. Après discussion, le conseil municipal propose de mettre à disposition du club un petit local actuellement vacant et précise qu'une convention d'occupation sera rédigée.

Organisation spectacle culturel

Depuis deux ans la commune organise un spectacle culturel destiné aux enfants. Après présentation du projet 2018, le conseil municipal donne son accord pour maintenir cette animation. Une délibération sera prise ultérieurement pour valider celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,



Claude LIETTA